

Réponse du Conseil administratif à la question écrite de MM. Didier Bonny, Roberto Broggin, Pierre Losio et M^{me} Sandrine Salerno, du 19 avril 2000, intitulée: «Prolongement du tram 13: influence sur les aménagements prévus aux Pâquis».

TEXTE DE LA QUESTION

Dans quelle mesure le prolongement de la ligne de tram depuis Cornavin à la place des Nations va-t-il influencer sur la réalisation des aménagements prévus dans le quartier des Pâquis?

Le Conseil administratif peut-il donner des précisions sur le calendrier des aménagements à effectuer?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Voici le calendrier d'intervention concernant la place de la Navigation et ses abords:

1^{er} secteur:

Place de la Navigation, rue du Léman (tronçon place de la Navigation / rue Jean-Jacquet) et rue des Pâquis (tronçon rue de Monthoux / rue de l'Ancien-Port).

- D'ici fin juin prochain, choix de l'ingénieur chargé des études techniques de détails de voirie.
- Février 2001, présentation de la demande de crédit de construction au Conseil municipal.
- Juillet-août 2001, appel d'offres auprès des entreprises et adjudication des travaux.
- Septembre 2001, ouverture du chantier.

2^e secteur:

Rue du Môle, rue de Berne (tronçon rue du Môle / rue de la Navigation) et rue Royaume.

- Février 2003, présentation de la demande de crédit de construction au Conseil municipal.
- Juillet-août 2003, appel d'offres auprès des entreprises et adjudication des travaux.
- Septembre 2003, ouverture du chantier.

Les travaux projetés dans ce deuxième secteur des Pâquis ne pourront être engagés avant que le nouveau réseau public d'assainissement ne soit réalisé dans le premier secteur. En effet, les nouveaux collecteurs à construire dans la rue du Môle seront situés à une profondeur plus importante que la canalisation existante.

La réalisation de telles infrastructures dans le quartier nécessite la prise en compte de deux facteurs importants:

- la présence d'eau dans le sous-sol et, dès lors, l'utilisation de moyens lourds pour le blindage des fouilles afin de préserver l'intégrité des constructions voisines;
- l'accessibilité des bâtiments pendant les travaux pour les services d'intervention d'urgence et pour les livraisons.

Il est bien entendu que ces dates sont tributaires des procédures administratives et des décisions politiques.

Pendant, malgré les interférences possibles, le Conseil administratif mettra tout en œuvre pour respecter le calendrier.

De plus, pour mémoire, nous rappelons la proposition du Conseil administratif du 14 avril 2000 en vue de l'ouverture d'un crédit de 37 154 000 francs destiné:

- pour 25 358 550 francs aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tramway 13 (section Sécheron);
- pour 10 636 110 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 1 190 660 francs, à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour les eaux de surface dans le secteur de la ligne de tramway 13 (section Sécheron);
- pour 2 806 000 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 456 000 francs, aux travaux induits par les mesures d'accompagnement à la ligne de tramway 13 (section Sécheron) avec le prolongement de la ligne de bus 1 en direction de la place des Nations.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 14 juin 2000.